

12 Septembre 2006
Vol 1, Numéro 3

L'Amélaçois

Bulletin d'information municipale



Table des matières

- 1 Mot du maire
- 2 La pêche d'hiver
- 3 Développement municipal
- 4 Données financières

La rentrée

Mot du maire

La période estivale est bien sûr propice au repos, aux vacances. Mais elle peut également être une période de réflexion profitable pour la municipalité.

Ainsi, le Conseil municipal a établi en cours d'été un programme de planification qui guidera ses actions pour les 5 à 10 prochaines années. On sait déjà que la municipalité revoit son plan et ses règlements d'urbanisme. En même temps, la firme chargée de rédiger ce plan aura pour tâche de proposer des orientations de développement pour la municipalité. Le plan d'urbanisme et les orientations de développement implique la participation des citoyens et pour cause, l'avenir de la municipalité nous concerne tous. Bien plus, le Conseil travaille actuellement à la mise sur pied d'un plan de travail annuel

où sera consigné l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre tant sur le plan de la gestion, de la voirie que de l'inspection municipale et la sécurité incendie

La mortalité des poissons que nous avons encore observé au mois d'août et les résultats des analyses effectuées par les biologistes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune confirment nos pires craintes. La pêche restera fermée à l'hiver. Jumelée à un autre épisode de floraison d'eau au lac Nairne (bloom d'algues) et aux premiers résultats d'analyses des caractéristiques des eaux des autres lacs de la municipalité, cette mortalité de poisson nous indique la fragilité de notre patrimoine naturel et nous indique l'importance de le préserver.

Nouveaux employés

On aura certainement remarqué la présence de Monsieur Tommy Duchesne au poste de journalier de la municipalité. Il travaille actuellement dans le domaine de la voirie. À terme, il participera à la gestion des services d'eau potable et d'épuration des eaux. Enfin, il assistera l'inspecteur municipal dans l'exécution de ses tâches. Tommy remplace Monsieur Yvon Gaudreault qui après 30 ans de services a pris sa retraite.

Notons également l'embauche de deux étudiants Pascal Guay et Jean-Philippe Maltais qui ont travaillé six semaines à l'entretien des propriétés de la municipalité et réalisé certains inventaires associés à la sécurité incendie.

Kathie Néron s'est également jointe à l'équipe de la municipalité. Elle œuvre prioritairement à l'organisation du comité des loisirs et à l'identification de sources de financement.

La pêche d'hiver au lac Nairne



Omble de fontaine



Omble chevalier

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a récemment communiqué au Conseil municipal le pire des scénarios sur la pêche d'hiver au lac Nairne. En effet, les conclusions du rapport préliminaire sur le sujet indiquent qu'il n'y aura pas de pêche d'hiver et que cet avis de fermeture ne sera revu qu'en 2010. Cette nouvelle affecte d'abord les pêcheurs mais elle affecte également l'ensemble des citoyens, résidents et villégiateurs de la municipalité.

Rappelons que deux espèces vivent dans le lac Nairne. L'Omble de fontaine ou truite mouchetée et l'Omble chevalier ou « citron ». Cette dernière espèce vit généralement en eau très froide +/- 7° C. Elle affectionne donc en été les grandes profondeurs se préservant des eaux chaudes que l'on retrouve près de la surface où la température a atteint en juillet dernier plus de 23,0° C. Tout va bien tant qu'il y a de l'oxygène mais les fosses profondes présentent à tous les étés un déficit en oxygène. Elle n'a d'autres choix que de fréquenter les ruisseaux et, en raison de la trop forte concentration, de mourir en grand nombre. Les biologistes considèrent que l'habitat de l'Omble chevalier n'existe à peu près plus au lac Nairne.

Il s'agit là d'un appauvrissement important car la moitié du patrimoine génétique du lac Nairne est considérée comme disparu. Il peut arriver que les pêcheurs en capture en période estivale. Certains individus résistent mieux que d'autres. Mais voilà, comme elle apprécie les eaux froides, elle reste sensible à la pêche d'hiver. Maintenir la pêche d'hiver aurait annulé à jamais toutes ses chances de survie, s'il en reste.

La situation de l'Omble de fontaine est certes meilleure mais, les biologistes signalent qu'elle présente un taux de stress assez important. Pour elle, des températures des eaux de plus de 20,0° C s'avèrent trop élevées. Cet été, le 20 juillet la température des eaux atteignait 23,8° C en surface et ce n'est qu'à 4 m de profondeur que les températures sont de moins de 20 ° C. Dans son rapport, le ministère signale que les Ombles de fontaine n'ont pas survécu à l'anesthésiant utilisé pour réaliser les expertises nécessaires à la caractérisation de leur population au lac Nairne alors dans d'autres lacs elles résistent. Rien pour nous rassurer. En somme le lac a changé. Et pour retrouver les succès de pêche d'antan, il faudra que le lac retrouve des fosses bien oxygénées et un taux de phosphore plus « naturel ».

Grille tarifaire des fosses septiques

Plusieurs citoyens se sont étonnés des coûts de la vidange des fosses septiques tels que chargés par la municipalité aux propriétaires des lacs Sainte-Marie et Nairne. On retrouvera ci-dessous la grille tarifaire de ces coûts. Ces tarifs seront renégociés cet automne. Par ailleurs, si vous avez noté une augmentation significative des tarifs par rapport à ce que vous avez payé avant la mise en vigueur de la vidange automatique instituée par la municipalité, elle est probablement dû à l'estimation erronée par Sani-Charlevoix du volume de votre fosse septique.

Volume	Coût
Fosse de 500, 750 et 850 gallons	156.63\$
Fosse de 1 050 et 1 100 gallons	216.05\$
Fosse de 1 500 gallons	270.06\$
Puisard	216.05\$

Développement municipal

L'eau potable est bien sûr toujours au centre des préoccupations du Conseil municipal. Ainsi, nous étudions actuellement la possibilité d'approvisionner la municipalité en eau potable depuis Sainet-Agnès, et ce afin de connaître si cette option d'approvisionnement en eau potable coûterait moins cher que la solution actuellement envisagée. Les résultats de l'étude seront connus à la fin septembre. Bien qu'aucune décision n'ait été prise et malgré son importance sur le plan du développement de la municipalité, le Conseil a décidé d'aller de l'avant en procédant à l'établissement des orientations stratégiques de développement de la municipalité.

Les orientations stratégiques

L'étude que le Conseil entreprend fixera pour les 10 prochaines années au moins les types de développement de la municipalité. Elle répond aux interrogations suivantes : souhaite-t-on favoriser le développement industriel et y investir les capitaux nécessaires ? Ou plutôt, ne faudrait-il pas favoriser le développement résidentiel ? Et de quel type ? Doit-on miser sur les jeunes familles et qu'elles sont les conditions qui doivent être mises en œuvre pour rendre la municipalité plus attrayante pour ce type de clientèle ? Quels sont les programmes ou projets des autres municipalités dans ce domaine ? Quels sont les avantages comparatifs de Saint-Aimé-des-Lacs par rapport à d'autres municipalités ou villes ? Existe-t-il des contraintes à ce type de développement ? Doit-on favoriser plutôt l'installation résidentielle des nouveaux retraités, les Baby Boumers. Ce type de développement et la localisation de ces nouvelles résidences, doivent-ils respecter certains critères (vue sur les montagnes, superficie des terrains ...).

Autant de questions auxquelles il faudra trouver réponse. Une chose est sûre cependant, la municipalité conserve toujours ses potentiels de développement car plusieurs se sont construits une maison cette année. En effet, on dénombre 13 nouvelles résidences

dans la municipalité dont deux à l'intérieur du périmètre urbanisé (village).

Par ailleurs, la municipalité présente un secteur de villégiature bien développé. Quelles orientations de développement doit-on y envisager ? Peut-on viser une augmentation de la concentration ou avons-nous atteint une concentration trop forte ? Peut-on étendre aux versants des montagnes où aux rives de la rivière Malbaie l'espace de villégiature ? Comment peut-on bénéficier des quelques 100 000 touristes qui passent par Saint-Aimé-des-Lacs ? Pouvons-nous conclure des alliances avec d'autres administrations pour développer le tourisme ?

Même si les réponses nous semblent un peu loin de nos préoccupations quotidiennes, elles n'en demeurent pas moins importantes pour l'avenir de la municipalité et delà de notre avenir. Nous aurons un guide conçu par et pour nous. Ce sera une référence pour les prochaines années.

Élaborées en même temps que le plan et les règlements d'urbanisme, les orientations stratégiques feront l'objet, d'une consultation des citoyens afin de bien s'assurer qu'elles correspondent à la vision que l'on se fait de Saint-Aimé-des-Lacs.

Les orientations stratégiques et le plan d'urbanisme peuvent être considérés comme des outils que le Conseil municipal utilisera pour orienter et gérer le développement de la municipalité. Il s'agit d'un cadre qui tient compte des besoins des citoyens, de l'environnement naturel, des perspectives démographiques, et économiques, des potentiels et des contraintes du milieu ainsi que des contextes régional et national .



Développer Saint-Aimé-des-Lacs c'est :

Élaborer une vision qui tienne compte des aspirations des citoyens,

S'appuyer sur les potentiels du territoire,

Favoriser les investissements tant privés que publics et

Établir des partenariats

Données financières

Le Conseil a commencé, lors de l'élaboration du budget 2006 de la municipalité, à rééquilibrer les entrées de fonds (taxes municipales, revenus de transfert...) aux obligations financières de Saint-Aimé-des-Lacs. Le Conseil a, par ailleurs, puisé dans des programmes d'aide (CLÉ, Pacte rural) afin de mettre en œuvre certains projets d'investissements non prévu au budget.

Il reste que les deux principaux enjeux identifiés en décembre 2005 n'ont pas encore été résolus : essentiellement, l'eau potable et les équipements de lutte contre les incendies. Comme nous en faisons état lors de la dernière livraison du bulletin d'information, les membres du Conseil procèdent à un examen minutieux des composantes et des options de ces deux dossiers afin de réduire autant que faire se peut les coûts d'investissement. Cet exercice sera bientôt terminé et tout porte à

croire que 2007 sera consacré à leur mise en œuvre.

La réduction des coûts d'investissements et d'exploitation constitue l'un des critères sur lesquels le Conseil s'appuie pour établir le budget municipal. L'équité entre les contribuables est un critère qui permet au Conseil d'identifier la provenance de certains fonds et d'associer l'ensemble ou certains groupes de contribuables à certains services. À titre d'exemple, l'acquisition d'équipements de lutte contre l'incendie concerne bien entendu l'ensemble des citoyens de la municipalité. La préservation de l'environnement d'un lac concerne prioritairement les usagers de ce lac.

Le défi des membres du Conseil consiste ainsi à établir une adéquation entre la prestation des services et le paiement de ces services. C'est en octobre que l'on pourra apprécier son effet sur la structure de taxation pour 2007.



Recycler à Saint-Aimé



MESSAGE IMPORTANT



Vous devez déposer dans votre bac de récupération **UNIQUEMENT** des matières recyclables

Un bac contenant des matières autres que celles énumérées ci-bas NE SERA PAS VIDÉ LORS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Un billet rouge sera accroché, après vérification, à tout bac **NON-CONFORME**

<p>Papier et carton : Journal, circulaires, revue, livre, annuaire, papier de bureau, enveloppe, sac de papier brun, carton plat (ex. : Boîte de céréales), carton à œuf, carton ondulé.</p> <p>Verre : Contenant en verre transparent et coloré, bouteille d'eau, de boisson gazeuse et de boisson alcoolisée, bocal de verre tout usage.</p> <p>Métal : Boîte de conserve, cannette métallique et en aluminium, assiette et plat en aluminium.</p> <p>Plastique : Contenant de boisson gazeuse, d'eau, de produits d'entretien ménager (ex. : eau de javel, savon), contenant de cosmétique, contenants alimentaires (plat de yogourt, de margarine, de crème glacée), vaisselle en plastique.</p> <p>Multi-couche : Boîte de lait (carton plastifié), boîte de jus (carton plastifié genre Tetra Pak ou autres).</p>	<p style="text-align: center;">Non-recyclable:</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;">Toutes autres matières non mentionnées dans ce message</p> <p style="text-align: center;">Pour plus de renseignements communiquer au numéro indiqué ci-dessous</p> <p style="text-align: center;">439-3947</p> <div style="text-align: center;">  </div>
--	--